

28 septembre 2017

L'assaut contre les travailleurs de Stelco

**Suppression de l'assainissement de
l'environnement du bilan financier**

- K.C. Adams -



L'assaut contre les travailleurs de Stelco

- Suppression de l'assainissement de l'environnement du bilan financier - K.C. Adams

Opposition à la Loi 148 dans le secteur public en Nouvelle-Écosse

- Les travailleurs demandent le droit de déterminer leurs conditions de vie et de travail
- Nous devons être les décideurs - Kevin Corkill, travailleur du secteur public de Nouvelle-Écosse

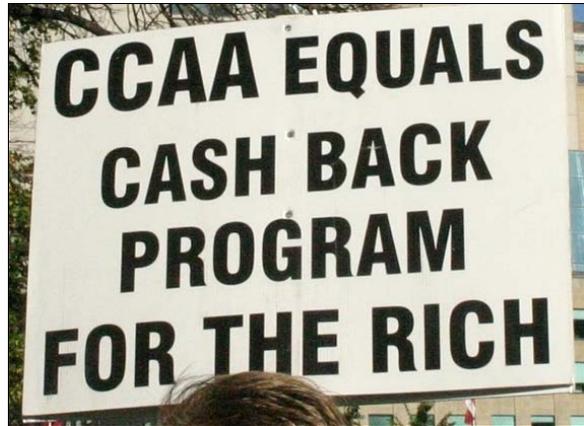
Audiences parlementaires sur les changements aux lois du transport

- L'objectif véritable du projet de loi C-49 - Pierre Chénier

Suppression de l'assainissement de l'environnement du bilan financier

- K.C. Adams -

L'entente qui a permis à Bedrock de prendre le contrôle de Stelco et à US Steel d'émerger de la protection de la faillite en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) a officiellement supprimé du bilan financier l'assainissement environnemental des terrains industriels ayant appartenu historiquement à Stelco. En fait, l'assainissement de l'environnement n'a jamais été inscrit au bilan financier de Stelco ni d'aucune grande entreprise. Sinon, le problème de la pollution industrielle des terrains de Stelco et de Randle Reef dans la baie de Hamilton ou des défis encore plus grands des changements climatiques aurait déjà été pris en main. Leur retrait du bilan financier fait en sorte que des choses comme les pensions à prestations déterminées ou l'assainissement environnemental ne sont plus financés par une réclamation à la valeur que les travailleurs produisent dans une entreprise donnée.

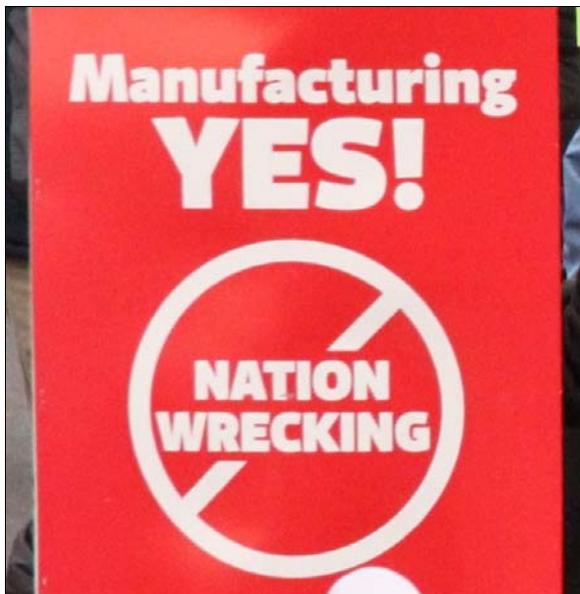


L'assainissement de l'environnement devrait normalement figurer aux bilans financiers de toutes les entreprises, au même titre que l'entretien constant des machines, des bâtiments et des routes de transport. Cela ne se produira pas chez Stelco ou nulle part ailleurs sans un combat acharné de la classe ouvrière, car une direction humanisée prosociale entre en conflit direct avec l'objectif de l'économie impérialiste, soit le profit privé maximum.

Bedrock, Essar Steel Algoma et les détaillants tels que Sears et Toys 'R' Us n'accepteront d'inscrire à leurs bilans financiers rien qui interfère avec leur objectif de réaliser le profit maximum, que ce soit les pensions à prestations déterminées, les autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE) ou le suivi sur l'assainissement environnemental. Tout sur le bilan financier qui entrave ou réduit le profit d'argent est en conflit direct avec l'objectif de ceux qui possèdent et contrôlent l'entreprise. Pour servir leur but étroit, les impérialistes ont recours à la LACC et au chapitre 11 aux États-Unis comme arme de vol légalisé de ce qui appartient de droit aux travailleurs et pour échapper à leur responsabilité sociale envers l'environnement social et naturel.

En plus de retirer officiellement du bilan financier l'assainissement environnemental, de façon à éviter à l'avenir toute poursuite légale, l'entente de Bedrock conclue en vertu de la LACC masque par une manœuvre le vol de ce qui appartient de droit aux retraités de Stelco en reniant les promesses faites il y a longtemps concernant le financement continu des pensions à prestations déterminées et des AAPE. L'entente comprend l'invention d'une « Entité chargée des terrains pour détenir les biens immobiliers de USSC (Stelco) et certains actifs qui ne seront pas loués par USSC (Bedrock appelé aussi Stelco) et qui ne sont pas utilisés dans la fabrication de l'acier ». Cette « Entité chargée des terrains » est chargée de nettoyer les terrains de Stelco non utilisés dans la fabrication de l'acier et de vendre ces terrains par la suite. La vente des terrains est alors censée financer les régimes de retraite existants et les AAPE, qui sont également rayés du bilan financier et ne sont plus financés à même les revenus de l'entreprise. Tous les nouveaux employés sont totalement privés des régimes à prestations déterminées et des AAPE.

Les tribunaux ont également créé un « agent intérimaire de restructuration des terrains (ART) chargé de la gouvernance et de l'administration intérimaires de cette entité spéciale (l'« Entité chargée des terrains »). Il s'agit de nul autre que le contrôleur de la LACC Ernst & Young. Depuis 2014, la firme américaine de comptables parasitaire E&Y s'est emparée de dizaines de millions de dollars appartenant à Stelco en frais d'avocats reliés à la LACC et elle va sans doute réclamer d'autres millions par le biais de cet agent intérimaire et d'autres combines.



Le règlement de la LACC qui a remis Stelco aux mains de la société d'investissement américaine Bedrock stipule que le nouveau propriétaire et tous les propriétaires précédents ne sont pas responsables de l'assainissement environnemental des terrains qui ont historiquement appartenu à l'entreprise sidérurgique, de même que des pensions à prestations déterminées et des AAPE. L'ART a présenté un budget pour l'Entité chargée des terrains qui comprend déjà le retrait de 1,5 million \$ d'une ligne de crédit accordée par le gouvernement de l'Ontario. Ce prêt devra bien sûr être remboursé à même la vente des terrains réhabilités. On ne peut que spéculer sur la quantité d'argent qui restera pour les pensions et les AAPE, mais l'ART est déjà occupé à dépenser le prêt provincial.

Le budget de l'Entité chargée des terrains prévoit un total de versements pour l'Entité responsable des terrains hérités de Stelco de 1 674 938 \$ et une sortie nette de 1 351 890 \$. Les versements incluent les frais professionnels et de consultation, principalement pour E&Y, et un versement de 52 577 \$ pour disposer des accumulations d'oxyde rouge. La note à ce sujet se lit comme suit : « 7. Tel qu'indiqué à la note 3, (il y a des accumulations d'oxyde rouge sur les terrains non loués de l'Entité chargée des terrains, qui doivent être retirées). Ce sont les dépenses mensuelles consenties pour éliminer les accumulations d'oxyde rouge. ... Ces accumulations font partie des matériaux secondaires sur les terrains hérités qui doivent être pris en main. »

Les matériaux secondaires et les structures inutilisées doivent être enlevés avant qu'on traite le sol pollué. L'Entité doit également payer des taxes foncières jusqu'à ce que les terrains soient vendus. Pour 2017, elle paiera 188 801 \$ et elle doit semble-t-il rembourser à Stelco 1,5 million \$ en taxes municipales déjà payées.

Ces manoeuvres de l'oligarchie financière ne résolvent aucun problème fondamental de l'économie. Elles apparaissent de plus en plus comme des tentatives désespérées de préserver les privilèges de classe et l'objectif économique désuet de lutter pour le profit privé maximum. L'économie moderne dont dépendent la population et la société nécessite une coopération entre tous ses secteurs, en vertu de son caractère socialisé, et non cette lutte incessante des bâtisseurs d'empire qui se font concurrence et ce vol de ce qui appartient de droit aux travailleurs.



L'utilisation de plus en plus fréquente de la LACC est une preuve que l'économie socialisée moderne ne peut résoudre ses problèmes avec la vieille direction et le vieil objectif aux commandes. Une nouvelle direction et un objectif prosocial pour l'économie sont nécessaires pour humaniser l'environnement social et naturel et garantir le bien-être de la population et les intérêts généraux de la société.



Opposition à la Loi 148 dans le secteur public en Nouvelle-Écosse

Les travailleurs demandent le droit de déterminer leurs conditions de vie et de travail



Le 21 septembre, les travailleurs du secteur public de la Nouvelle-Écosse se sont rassemblés à Halifax lors de l'ouverture de la session d'automne de l'Assemblée législative pour exprimer leur opposition à la Loi 148, *Loi sur la viabilité des services publics (2015)*. Promulguée par les libéraux de Stephen McNeil le 22 août, cette loi impose des restrictions salariales et abroge des clauses qui font depuis longtemps partie des conventions collectives.

Les représentants de syndicats qui représentent plus de 75 000 travailleurs du secteur public de la Nouvelle-Écosse se sont rassemblés devant l'Assemblée législative sous les slogans : « McNeil doit partir ! » et « Ce Parlement est à nous ! » et ont accueilli les travailleurs qui ne cessaient d'arriver par autobus des quatre coins de la province.

Les présidents de trois syndicats nationaux représentant des centaines de milliers de travailleurs à l'échelle du Canada se sont adressés à la foule animée des travailleurs rassemblés du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, du Syndicat des infirmières de la Nouvelle-Écosse, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), du Syndicat des enseignants et des enseignantes de la Nouvelle-Écosse et des étudiants.



Larry Brown, le président national du Syndicat national des employées et employés généraux, a parlé de la conviction des travailleurs à défendre leurs droits sans relâche et a sommé le premier ministre McNeil de « cesser cette lutte malavisée contre les droits des travailleurs parce que c'est nous qui allons vaincre ! » Il a dénoncé le recours aux pouvoirs de police par le gouvernement pour imposer des restrictions salariales et d'autres mesures et a déclaré qu' « on dit de quelqu'un qui nie les droits du peuple que c'est un dictateur ».

Mark Hancock, le président national du SFCP, a exprimé l'esprit qui anime les travailleurs partout au Canada de lutter pour leurs droits et mis le gouvernement et les employeurs en garde : « Ne nous cherchez pas, vous allez nous trouver. Devant les tribunaux, à la table de négociation et dans la rue. » Il a dit que la classe ouvrière du Canada doit se tenir coude à coude à la défense des droits. « Si vous vous en prenez à un d'entre nous, vous vous en prenez à nous tous. »

Jerry Dias, le président national d'Unifor, a dénoncé les attaques du premier ministre McNeil contre les travailleurs du secteur public et les droits des Néo-Écossais. « Qui s'en prend aux enseignants et aux infirmières ? Stephen McNeil ! », a-t-il dit. « Honte ! », a répondu la foule.

Alex Furlong, le directeur du Congrès du travail du Canada, région atlantique, a dit : « Ceci est un message au premier ministre McNeil : nous serons ici longtemps après que vous serez parti... Que le premier ministre comprenne bien le message : ce Parlement est à nous ! »



Un moment fort de la journée s'est produit lorsque les travailleurs ont encerclé l'Assemblée législative au moment où elle ouvrait. Avec leur slogan « Ce Parlement est à nous ! », ils ont enterré le son des cornemuses accueillant le gouverneur général et les députés. L'action a été une affirmation audacieuse de leur droit de décider et de leur droit à des salaires et des conditions de travail qui correspondent au travail qu'ils font. Les travailleurs ont exprimé clairement leur opposition à la tentative du gouvernement McNeil de dicter les conditions de travail et de vie dans le secteur public de la Nouvelle-Écosse.



Nous devons être les décideurs

- Kevin Corkill, travailleur du secteur public de Nouvelle-Écosse -



Halifax, le 21 septembre 2017

Le 22 août, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse Stephen McNeil a promulgué la Loi 148, *Loi sur la viabilité des services publics (2015)*. Comme ce fut le cas de la Loi 75, *Loi de 2017 sur l'entente professionnelle des enseignants et les améliorations dans la salle de classe*, imposée aux enseignants de la province en février, le gouvernement McNeil se sert des pouvoirs de police sous couvert de législation.

McNeil a tenté d'expliquer cette décision du gouvernement libéral. « Je dis très clairement qu'il n'est pas question qu'un arbitre non élu et non redevable détermine la capacité de payer des contribuables. » C'est avec cette fraude antisociale sur la « capacité de payer des contribuables » que le gouvernement McNeil espère imposer sa pensée et son diktat à la population de la Nouvelle-Écosse et aux travailleurs du secteur public.

C'est un prétexte usé à la corde et malavisé pour diviser la population de la Nouvelle-Écosse entre « contribuables » et ceux qui travaillent à dispenser les services publics aux Néo-Écossais. C'est de la poudre aux yeux pour cacher le fait que ce n'est pas une solution à quelque problème que ce soit.

Dans le monde néolibéral d'aujourd'hui, dominé par la fraude antisociale de l'imposition des particuliers et des frais d'usagers, dépeindre les gens comme des « contribuables » est une manoeuvre pour nier que notre province est faite des gens qui y vivent, y contribuent et en dépendent.



Le niveau de services fournis par tous ceux qui ont des emplois dans le secteur public est

précisément ce qui garantit la stabilité, la tranquillité d'esprit et les premières nécessités à la population de la Nouvelle-Écosse.

La richesse sociale produite dans l'économie par les travailleurs du secteur public existe sous des formes diverses. Qu'on pense à l'éducation, du primaire à la fin du secondaire, qui produit des travailleurs compétents et instruits. Ou encore aux services de santé qui contribuent à entretenir la capacité de travailler de chaque Néo-Écossais, lequel a inévitablement recours à ce programme social dès la naissance. Il existe un nombre illimité de services qui permettent que le travail sécuritaire, standardisé et professionnel se réalise sur une base quotidienne en Nouvelle-Écosse et chaque enseignant, professionnel de la santé et travailleur du secteur public y a contribué.

Même si les travailleurs du secteur public constituent la main-d'oeuvre la plus nombreuse en Nouvelle-Écosse, produisent la plus grande partie de la richesse sociale réclamée par la province et sont essentiels à l'économie socialisée, le gouvernement McNeil continue de leur manquer de respect comme si c'était normal.

Quel est le rôle et la responsabilité d'un gouvernement ? Quel problème McNeil tente-t-il de résoudre ? Le refrain antisocial bien connu de « vivre selon nos moyens » met en relief une fois de plus le fait que les vrais producteurs de la Nouvelle-Écosse ne contrôlent ni la richesse sociale ni sa production.

Une démocratie véritablement moderne agit pour défendre l'objectif de bâtir notre province et défendre les droits des travailleurs et de leurs communautés, y compris le contrôle décisif de la direction des services publics et des conditions de travail requises pour vivre et travailler dans la dignité et la sécurité, y compris à la retraite.

Ceux qui sont au pouvoir disent que les travailleurs du secteur public ou les programmes sociaux sont un « coût » pour justifier la mise en place d'arrangements pour exclure ceux qui produisent toute l'infrastructure matérielle et sociale des prises de décision et pour empêcher que les besoins du peuple passent en premier.



Halifax, le 21 septembre 2017

Le « contribuable » dont parle McNeil appartient à une catégorie qui sert à nier que les gens de la Nouvelle-Écosse sont des citoyens et des résidents ayant des droits. Ils sont plutôt dépeints comme une masse sans visage de consommateurs impuissants qui seraient les victimes de la lutte des travailleurs du secteur public à la défense de leurs droits.

Quel rôle un gouvernement est-il censé jouer sinon tenter de répondre aux besoins de la population et leur donner priorité ? McNeil est-il en train de nous dire que pour que la Nouvelle-Écosse vive « selon ses moyens » il faut que plus de 37 000 enfants vivent dans la pauvreté ? Ou qu'il faut accepter un taux de chômage de 8,9 %, une liste d'attente de 4 500 ménages pour des logements abordables et de 33 000 personnes cherchant un médecin de famille ? Ce sont là uniquement quelques-uns des problèmes d'importance à résoudre.

La notion antisociale de « la capacité de payer des contribuables » est invoquée pour causer le maximum de confusion quant au rôle du gouvernement et pour justifier les attaques contre les droits des travailleurs et les services dont dépendent les Néo-Écossais. Les nouveaux arrangements que veut nous imposer le gouvernement McNeil mènent à l'élimination de notre droit de négocier nos conditions de travail collectives, qui sont les conditions mêmes de la livraison des services publics. Tout cela sert à exercer une pression vers le bas sur le niveau de vie et, plus spécifiquement, prépare le terrain pour légaliser le pouvoir de décréter nos conditions de vie et de travail et pour avoir recours aux pouvoirs de police sous forme de lois qui illégalisent notre résistance.

***Opposons-nous tous à la Loi 148 du gouvernement McNeil !
Les travailleurs ont le droit de décider de leurs conditions de travail et de vie !
Défendons notre droit d'être les décideurs !***



Audiences parlementaires sur les changements aux lois du transport

L'objectif véritable du projet de loi C-49

- Pierre Chénier -



Le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités vient de tenir des audiences sur le projet de loi C-49, *Loi apportant des modifications à la Loi sur les transports au Canada et à d'autres lois concernant les transports ainsi que des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. Le projet de loi a passé l'étape de la deuxième lecture en juin et a été renvoyé au Comité permanent pour y être étudié avant l'ouverture du Parlement. Les audiences ont eu lieu du 11 au 14 septembre. Des présentations y ont été faites par le ministre des Transports Marc Garneau et de hauts fonctionnaires du gouvernement Trudeau, par des représentants d'entreprises ferroviaires, aériennes et maritimes, d'entreprises qui expédient des biens (en particulier par le transport ferroviaire), des syndicats, des agences de l'État comme le Bureau de la sécurité des transports (BST) et des personnes parlant à titre individuel. Les présentateurs ont aussi répondu aux questions des députés membres du Comité.

Le projet de loi C-49 est un projet de loi majeur qui modifie plusieurs lois relatives au transport. Parmi les aspects principaux du projet de loi C-49, on compte la libéralisation des restrictions en matière de propriété internationale des transporteurs aériens canadiens, l'installation obligatoire d'enregistreurs audio-vidéo de locomotive au nom de l'amélioration de la sécurité ferroviaire et la création d'un nouveau mécanisme appelé Interconnexion de longue distance (ILD) pour les expéditeurs dits captifs qui ont accès à un seul transporteur ferroviaire pour expédier leurs biens. [1]

Les audiences se sont tenues sous le thème de garantir un « système de transport solide » qui est fondamental pour la « performance et la compétitivité d'ensemble » du Canada. Ce thème était aussi celui du gouvernement Harper et du Rapport Emerson que le gouvernement Harper a commandité en 2014 et qui a été déposé à la Chambre des communes par le ministre Garneau en février 2016.

Le Rapport Emerson met de l'avant la thèse que la déréglementation, la privatisation et l'intégration des systèmes de transport à l'édification d'empire dirigée par les États-Unis sont la seule voie qui s'offre au Canada pour prospérer en tant que pays. Les libéraux ont adopté ce point de vue en y ajoutant la feuille de vigne des « mesures de protection », de la « transparence » et de l'« équilibre » entre édification d'empire et « intérêt public » afin de noyer le poisson et de liquider la lutte des travailleurs pour leurs droits et pour des systèmes de transport qui font partie d'un projet d'édification nationale prosocial qui garantit le bien-être et les droits de tous.



En ce qui concerne les changements aux restrictions en matière de propriété internationale des transporteurs aériens canadiens, le projet de loi C-49 accroît le pourcentage autorisé de propriété étrangère des compagnies aériennes canadiennes de 29 à 49 %. Le projet de loi prévoit à ce sujet qu'un investisseur unique pourra détenir jusqu'à 25 % des intérêts votants d'un transporteur canadien et qu'un transporteur international pourra détenir jusqu'à 25 % d'un transporteur canadien. La limite de 25 % est présentée comme une mesure de protection. Cela nie que l'oligarchie financière contrôle déjà ce qu'on appelle les transporteurs canadiens et que les monopoles peuvent exercer une participation de contrôle avec des intérêts votants de 25 % et moins. Garneau fait aussi la promotion d'une augmentation de propriété étrangère en disant qu'elle va « libérer de l'investissement en capital » qui pourra être utilisé pour l'amélioration des services. Il ne dit pas ce qui va arriver de la richesse sociale que l'investissement en capital va soi-disant libérer.

Interconnexion de longue distance

Plusieurs présentateurs ont abordé le sujet du nouveau mécanisme appelé Interconnexion de longue distance (ILD). Le ministre Garneau a présenté l'ILD comme un moyen de donner accès à « plus de choix » aux expéditeurs situés dans les régions éloignées ce qui leur permettrait d'abaisser leurs coûts.

L'interconnexion concerne les expéditeurs de produits comme le bois, le minerai de fer, le grain ou les biens de consommation dans les régions éloignées au Canada qui n'ont souvent accès qu'à un seul transporteur ferroviaire et n'ont que peu d'options de transport. Dans le cadre de

l'interconnexion, une entreprise ferroviaire ramasse les wagons d'un client et les remet à un autre transporteur qui effectue alors le transport de ligne. Le transport de ligne représente la plus grande partie du trajet que parcourent les marchandises dans cette expédition par voie ferroviaire.

En vertu de la loi actuelle, sont admissibles à l'interconnexion les expéditeurs qui sont situés à une distance maximum de 160 km d'un point d'échange reconnu. Le projet de loi C-49 étend cette distance qui pourra maintenant atteindre 1200 km. C'est une mesure de déréglementation qui favorise les monopoles ferroviaires qui opèrent surtout aux États-Unis en augmentant leur accès au réseau de chemins de fer canadien.



Selon plusieurs présentateurs, l'ILD n'a pas fait partie des consultations que le ministre Garneau dit avoir tenues avec les intervenants et elle a été ajoutée au projet de loi à la dernière minute. Il semble que le gouvernement Trudeau ait ajouté cette mesure dans le contexte de ses discussions avec le gouvernement américain sur la renégociation de l'ALÉNA pour donner un plus grand accès au réseau de chemins de fer canadien aux monopoles ferroviaires qui opèrent aux États-

Unis.

Les représentants du Canadien Pacifique se sont attaqués à cette mesure pendant les audiences et ont utilisé l'occasion pour menacer d'abandonner leurs lignes secondaires situées dans les régions éloignées et de laisser les petits expéditeurs sans option de transport ferroviaire. Ils ont dit que la mesure va leur faire perdre une partie de leur marché. Le CP ne serait donc plus en mesure, selon eux, de faire les « investissements requis en capital » pour maintenir en opération leurs lignes secondaires, lesquelles coûtent cher en entretien et en rénovation et rapportent peu car le volume des marchandises y est faible, selon le CP.

Les enregistreurs audio-vidéo de locomotive

Plusieurs interventions et questions/réponses ont aussi porté sur la section du projet de loi qui traite des enregistreurs audio-vidéo de locomotive (EAVL). Le projet de loi oblige les sociétés ferroviaires à installer ces enregistreurs dans les locomotives et donne aux sociétés ferroviaires accès au contenu des enregistrements. Cette mesure a été présentée alors qu'il est bien connu que les travailleurs ferroviaires s'opposent fermement à ce changement comme étant une attaque à leur vie privée et à leur dignité.

Pour mettre en oeuvre l'installation des EAVL, le projet de loi modifie la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*. Cette mesure ne faisait pas partie elle non plus des soi-disant consultations qui ont eu lieu en préparation de la présentation du projet de loi C-49 et elle constitue une attaque surprise. La seule mention qui en a été faite pendant les discussions a été à titre de suggestion, à savoir que les mesures concernant les EAVL pourraient faire partie de modifications de deux lois sur la sécurité ferroviaire qui seraient faites beaucoup plus tard.

L'ironie était palpable aux audiences. D'un côté, le ministre des Transports et son équipe affirmaient que cette mesure vise uniquement la sécurité ferroviaire et que la vie privée des travailleurs fera l'objet de mesures de protection. De l'autre, les représentants de l'Association des chemins de fer du Canada et du Canadien Pacifique niaient cette affirmation sans vergogne. Ils ont dit clairement que cette mesure est conçue pour justement mettre à leur disposition les contenus des enregistrements et démontrer que c'est le « comportement » inapproprié de leurs employés qui, selon eux, est la cause

principale des accidents ferroviaires.

Ils ont mis de l'avant la thèse antisociale, sans jamais être remis à leur place par les députés, voulant que les chemins de fer sont sécuritaires en ce qui concerne les équipements et les rails, et que seuls demeurent à être traités les « facteurs humains » qui sont la cause principale des accidents ferroviaires. Le représentant de l'Association des chemins de fer du Canada a même déclaré qu'aussi longtemps que tous les processus ferroviaires n'auront pas été « entièrement automatisés », les accidents vont se poursuivre à cause des facteurs humains.

Selon les monopoles ferroviaires, il n'y a pas de facteur humain mobilisé dans les équipements et les rails et pas même d'objectif humain derrière les activités des sociétés ferroviaires. Le facteur humain selon eux existe seulement sous la forme du comportement des travailleurs qui doit être criminalisé. Les oligarques du secteur ferroviaire réclament à la fois l'élimination la plus grande possible de la main-d'oeuvre et la criminalisation des travailleurs qui restent. Ils appliquent déjà de telles mesures qui mettent à risque les communautés et les travailleurs qui demeurent à l'emploi du secteur.

Le ministre Garneau a persisté à baigner dans son conte de fées selon lequel la vie privée des travailleurs va être protégée. Il a même fait semblant d'ignorer que le projet de loi dit expressément que la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* ne s'appliquera pas aux travailleurs ferroviaires visés par le projet de loi.



Le projet de loi introduit aussi un critère possible d'utilisation des enregistrements quand il existe « un risque pour la sécurité ferroviaire ». L'objectif est de justifier le recours à des mesures exceptionnelles contre les travailleurs à partir de ce qu'on trouvera dans les enregistrements. Le projet loi ne définit pas ce qui constitue un « risque pour la sécurité ferroviaire ». Il n'aborde pas non plus les préoccupations bien réelles en ce qui concerne la vie privée. Le projet de loi déclare clairement que la législation relative à la privée ne s'applique pas aux travailleurs.

La mise en oeuvre de ces mesures se fera par réglementation, a dit Garneau, comme ce fut cas de la réforme du régime de l'Assurance-emploi par le gouvernement Harper. Garneau a lui-même dit que mieux vaut passer par la réglementation parce qu'elle peut être changée sans que le Parlement ne soit saisi de la question et sans examen public.

En ce qui concerne les travailleurs ferroviaires, le projet de loi ne fournit aucune « mesure de protection », mais confère plutôt de nouveaux pouvoirs de police aux monopoles ferroviaires pour attaquer les travailleurs tandis que le gouvernement fournit le cadre légal.

Les travailleurs n'accepteront jamais ces attaques du gouvernement libéral. Ils prennent en main avec courage la tâche d'intensifier la lutte pour leurs droits et pour des systèmes de transport qui ne sont pas au service de l'édification d'empire des intérêts privés mondiaux mais de l'édification nationale qui favorise le peuple.

Note

1. Pour de plus amples informations sur le contenu du projet de loi C-49, lire [l'édition du 3 juin 2017 du Marxiste-Léniniste](#).